

# GUIDE DU DONATEUR COVID-19

POUR LES ENTREPRISES DE L'ALIMENTATION

## LA MARCHE À SUIVRE POUR FAIRE UN DON AUX BANQUES ALIMENTAIRES

### TOUS ENGAGÉS FACE À LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE !

Face à la situation actuelle, les Banques Alimentaires ont plus que jamais besoin de dons pour venir en aide aux personnes en situation de précarité. L'ANIA et les Banques Alimentaires, associées dans le cadre du programme « **Manger à sa faim** », ont réalisé ce guide pour mieux aider les entreprises dans leur démarche de don, parce que la solidarité doit continuer à s'exprimer et parce que oui, donner c'est facile, suivez le guide !

### DANS QUELS CAS DONNER TOUT AU LONG DE L'ANNÉE ?

- 1 Pour répondre aux enjeux et engagements RSE en faisant don de produits commercialisables ou en devenant mécène
- 2 Si les produits sont non commercialisables mais consommables : erreurs de process (recette, forme, couleur, casse...) ; changement de packaging ; erreur d'étiquetage ; défaut d'emballage, déstockage, etc.
- 3 En cas d'excédents ponctuels de production
- 4 En cas d'événements ponctuels : produits bloqués dans les chaînes logistiques à la suite d'un litige ...

Ainsi, lutter contre le gaspillage alimentaire permet de vous engager dans des enjeux environnementaux et sociaux, tout en optimisant vos coûts.

**DONNER  
C'EST FACILE !**

..... A V E C .....

 **ClickDon**

### POURQUOI DONNER ?

- 1 Pour répondre aux besoins générés par la crise du Covid-19 et ainsi lutter contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire
- 2 Pour trouver une issue aux excédents de production
- 3 Pour pallier les erreurs ou les modifications de process
- 4 Pour faire œuvre utile

# QUE PUIS-JE DONNER ?

Pas seulement des denrées non périssables mais aussi du matériel, du temps ou des dons financiers dans ce contexte mais aussi tout au long de l'année. Le don doit également répondre aux critères du Guide des bonnes pratiques d'hygiène de la distribution de produits alimentaires.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site :

<https://agriculture.gouv.fr/guides-de-bonnes-pratiques-dhygiene-gbph>



## DES DENRÉES ALIMENTAIRES

La solidarité doit se poursuivre sur tous les territoires pour continuer d'aider les populations en situation de précarité à accéder à une alimentation de qualité, saine, sûre et diversifiée.

Dans le contexte actuel, les Banques Alimentaires viennent à **manquer de produits secs et ont donc besoin de conserves de fruits ou de légumes, de féculents et légumes secs, de plats cuisinés, de farine, de sucre et de l'huile.**

**Les produits frais peuvent continuer à être donnés mais doivent impérativement afficher une DLC longue (au moins 1 semaine sauf exceptions).**

Il est également préférable que l'entreprise prenne en charge le transport jusqu'au lieu de livraison des produits.

Pour cela, trois possibilités :



Vous pouvez vous connecter sur le site :

<https://www.banquealimentaire.org/>  
puis cliquez sur « Aidez-nous » puis « Don de produits ».



Vous pouvez également vous rendre directement sur [la plateforme ClickDon](#) pour un don de 2 palettes au minimum.



Écrire à :

[ffba.appro@banquealimentaire.org](mailto:ffba.appro@banquealimentaire.org)



## MÉCÉNAT LOGISTIQUE & DONS DE MATÉRIEL EN BON ÉTAT

Le don ou le prêt de matériel, la gratuité de prestations (comme le transport des denrées données) et les dons de produits non-alimentaires sont également très utiles (prêt de surfaces de stockage sec/froid, de véhicules sans chauffeur ...).

Pour devenir mécène :

<https://www.banquealimentaire.org/devenir-mecene-214>



## MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

L'entreprise peut apporter son aide en un partage d'expertise technique, sous la forme de conseils, de sessions de formation, de mise à disposition de collaborateurs pour réaliser des prestations de service ou d'une mission etc. Exemple : gestion comptable, communication... ou recherche de mécénat.

Pour devenir mécène :

<https://www.banquealimentaire.org/devenir-mecene-214>



## MÉCÉNAT FINANCIER

Deux programmes de mécénat existent au sein des Banques Alimentaires : « **Collecter et distribuer : pour une alimentation de qualité** » et « **Accompagner et nourrir : pour créer du lien social par l'alimentation** ».

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site :

<https://don.banquealimentaire.org/>

# COMMENT DONNER ? UNE PLATEFORME UNIQUE



ClickDon est la plateforme unique qui vous permet de donner des denrées encore distribuables en un seul clic. Les produits alimentaires à donner sont proposés sur ClickDon par l'entreprise et signalés à la Banque Alimentaire la plus proche de chez vous !

Rendez-vous sur : <https://www.banquealimentaire.org/clickdon-plateforme-de-dons-alimentaires-2867>

## VOUS



1 Connexion à ClickDon [banquealimentaire.org/ClickDon/](https://www.banquealimentaire.org/ClickDon/)



2 Saisie de vos dons (produits, D.L.C, D.D.M...)

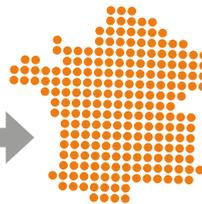


3 Choix de la modalité de prise en charge du transport

## NOUS



4 Les Banques Alimentaires sont informées des denrées disponibles



5 Répartition des dons



6 Mise en place de la logistique

## LA DÉMARCHE ?

Je reçois une attestation qui mentionne la nature du produit (quantités et caractéristiques ...)

Je valorise mon don auprès de l'administration fiscale

J'optimise ainsi mon impact économique en bénéficiant d'une défiscalisation à hauteur de 60% du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires, incluant la livraison.



Association Nationale des  
Industries Alimentaires

**Olivia Alieri**

[communication@ania.net](mailto:communication@ania.net)

9 boulevard Maiesherbes – 75008 Paris

[www.ania.net](http://www.ania.net)



**Banques  
Alimentaires**

**Pour les nouveaux donateurs, contacter**

**Catherine Goavec :**

[catherine.goavec@banquealimentaire.org](mailto:catherine.goavec@banquealimentaire.org)

**Pour les dons directement  
sur la plateforme ClickDon, contacter :**

[ffba.appro@banquealimentaire.org](mailto:ffba.appro@banquealimentaire.org)

<https://www.banquealimentaire.org/>

